

# Agriculture métropolitaine et alimentation

Février 2026

## Conseil de développement d'Orléans Métropole



## **Agriculture métropolitaine et alimentation :**

une réflexion prospective pour passer de 2 % d'autonomie alimentaire à 20 % avec un climat à + 2°C et un « Observatoire agricole et alimentaire » pour évaluer et suivre la situation et identifier les démarches adaptées aux particularités du territoire

Sur cette mandature, le Conseil de développement métropolitain s'est fortement mobilisé sur la thématique « agriculture métropolitaine et alimentation », au sein du GT Transition écologique. Dès le début du mandat, il a rencontré le Vice-Président en charge de l'Agriculture dans le cadre de la préparation de la charte agricole et a proposé sa force de réflexion et de propositions, pour l'élaboration, en cours, du Projet alimentaire territorial. La Métropole ayant choisi d'avancer de son côté, des liens ont pu être rétablis dans les deux dernières années du mandat : le groupe de travail « agriculture métropolitaine et alimentation » a pu alors exposer les fruits de l'analyse conduite en parallèle ; il a proposé l'élaboration, avec l'appui de chaque Maire, d'un Observatoire pour fonder et objectiver la connaissance de la situation métropolitaine, en vue d'identifier les actions les mieux adaptées à la situation locale.

Avec consultation et accord du CODEV et du VP Agriculture de la Métropole, le groupe a proposé un questionnaire envoyé à chaque Maire pour servir de base à l'Observatoire.

Cette note présente les principales conclusions de la démarche entreprise, en particulier l'Observatoire, puis soumet au CODEV plénier la nécessité de poursuivre le travail entrepris lors de la prochaine mandature, au regard des résultats obtenus à ce jour. Elle fait des propositions concrètes à cet effet.

### **Les principaux résultats issus de l'exploitation de l'Observatoire**

---

1. **La question de l'agriculture territoriale et de l'alimentation intéresse et mobilise** : alors que nous sommes en fin de mandat, 14 communes ont répondu en moins de deux mois, 2 autres communes se sont engagées à le faire avant la fin de leur mandat. Donc 16 communes sur 22 auront noté l'importance de cette thématique, soit les 3/4 des communes.
2. **Côté agriculture, une connaissance souvent lacunaire par les municipalités et la confirmation d'une situation préoccupante dans les années à venir** :
  - baisse des exploitations agricoles : 232 en 2016, 166 en 2022, 120-130 agriculteurs en 2035 dans la Métropole,
  - augmentation des superficies par exploitation, favorisant un modèle céréalier intensif
  - difficultés croissantes au contact des espaces urbains avec les grandes cultures
  - extension de la jachère : déjà 10 % des 4.200 ha.
  - mise en place, par le Maire, de « zones agricoles prioritaires » (ZAP) en fonction du comportement de quelques agriculteurs actifs sur sa commune.
3. **Un petit reliquat de maraîchers à préserver et à renforcer** : 8 sur les 14 communes, dont 6 bio
4. **Pour l'alimentation, la restauration scolaire est une vraie opportunité** : un certain niveau de centralisation montre déjà qu'on peut avoir des taux intéressants de « circuits courts » et qu'il faut des démarches particulières pour inscrire des maraîchers locaux dans le circuit. Les maires ont une bonne connaissance et un intérêt **pour les quelques marchés locaux hebdomadaires** moteurs d'une possible amélioration de consommation des particuliers.
5. **Appui de la Métropole** : il est attendu et il a été apprécié pour les communes qui l'ont sollicité pour ZAP. La Métropole peut les aider, d'autant qu'elle a la compétence : ce serait dommage de passer à côté des attentes des mairies.

## **Une orientation à donner à la réflexion, sous l'impulsion du Bureau**

---

Au regard des premiers résultats et de la fragilité de l'avenir de l'agriculture sur le territoire métropolitain, le Bureau mentionne que l'enjeu est bien que l'agriculture persiste parce que les producteurs, maraîchers et arboriculteurs vivent de leur revenu, sans création d'un contexte artificiellement soutenu par les pouvoirs publics. Il s'agit de trouver les moyens de rendre les agriculteurs, maraîchers et arboriculteurs suffisamment compétitifs pour vivre de leur métier, en produisant pour une consommation locale et pour une exportation hors de la Métropole.

Les collectivités locales peuvent, de leur côté, construire une vision partagée pour maintenir ensemble une agriculture de qualité sur le territoire de la Métropole, plutôt que chaque commune cherche sa propre solution sans profiter de la compétence confiée à la Métropole et à la dynamique que leur coopération peut créer.

Le Bureau est conscient que chaque Maire est soucieux de sa cantine scolaire car sa responsabilité est engagée en cas d'intoxication alimentaire et que le repas scolaire participe à une alimentation équilibrée quotidienne, pour de nombreuses familles. Pour autant, sur la Métropole, des exemples analysés par le groupe de travail montrent qu'un regroupement entre communes ouvre des perspectives pour l'alimentation de proximité, avec un **bénéfice partagé** pour les collectivités et les producteurs. Cette dynamique est à promouvoir dans le prochain mandat, avec l'appui des acteurs agricoles comme la Chambre d'Agriculture ou Bio Centre. Il conviendra de s'appuyer sur cette restauration pour garantir aux agriculteurs locaux un **marché minimum**, à travers une **contractualisation** d'une **durée** compatible avec la vie d'une exploitation agricole (par exemple 5 à 10 ans). Cela pourrait passer par une **reconnaissance** de certains produits phares locaux, avec un **objectif en quantité** fournie dans la durée, dans un **contrat compétitif** en qualité et en coût.

Le Bureau note que le questionnaire révèle l'importance de promouvoir l'agriculture biologique, qui s'avère incontournable, sans en faire un absolu.

## **Une conviction à partager avec le prochain CODEV et la prochaine Métropole**

---

Il est proposé au CODEV, de confirmer ceci :

- **le CODEV est légitime à s'investir sur cette thématique** et visiblement capable d'apporter des propositions pertinentes, en particulier en participant activement au comité de pilotage du Projet alimentaire territorial en cours d'élaboration par la Métropole ;
- **l'Observatoire doit être complété et mis à jour régulièrement**, à partir de la base constituée avec cette enquête : en effet, il apporte une vision indispensable pour agir de manière éclairée et pertinente, en intégrant les différentes situations au sein de la Métropole.

Ce travail utile doit être repris par le prochain CODEV, en particulier pour creuser davantage la question de l'agriculture de proximité, en se mettant au service de la Métropole sur ce sujet : des propositions très concrètes sont présentées en annexe 1, issues du travail du groupe et de l'analyse du questionnaire. Une telle dynamique rejoindrait, d'ailleurs, le nombre important de communes où cette question est inscrite dans le programme municipal des différents candidats au mandat à venir.

Le CODEV peut ainsi donner envie de trouver une solution ensemble, avec de la pédagogie, et surveiller l'adoption des orientations qu'il propose. Cela sera d'autant plus facile et pertinent que la Métropole gardera la même composition de CODEV, avec des représentants désignés par chacune des communes, qui seront autant d'acteurs relais et de vigies.

Les Coprésidents transmettront au Président de la Métropole cette décision du CODEV et la présenteront, lors d'un entretien, au Vice-Président en charge de l'Agriculture avant la fin de son mandat. Une recommandation au prochain CODEV figurera aussi en ce sens, dans le document bilan de la mandature.

## **ANNEXE 1 :**

### **Pistes de progrès à explorer par les élus et par le futur CODEV au regard du questionnaire et du travail du CODEV actuel**

#### **Pour l'agriculture :**

- Valoriser les zones cultivables qui ne sont pas exploitées, en particulier les friches, les ZAP, les terres agricoles en possession communale. Il y a un « réservoir » disponible pour produire en local au-delà des actuels producteurs.
- La diminution forte et continue du nombre d'exploitant interpelle sur la nécessité de renouvellement ; des actions extra-métropolitaines de communication et d'attraction sont à mener ; le niveau de la Métropole pour cela est le mieux approprié en lien avec les communes et la Chambre d'agriculture.
- Les installations en maraîchage et arboriculture, secteurs pivots pour l'alimentation locale, doivent être prioritaires car les communes se heurtent à l'absence de candidats porteurs de projet notamment en Bio. La Métropole peut intensifier son accompagnement actuel, au-delà de la ferme des Cassines et de son centre de formation, et venir en appui aux communes qui ont le projet d'installer un maraîcher. Des aides financières conditionnées seront un facteur d'attractivité de nouveaux maraîchers et arboriculteurs
- Le lien entre protection des aires de captage d'eau potable – agriculture - alimentation est un impératif de responsabilité métropolitaine compte tenu des enjeux de santé publique.

#### **Pour l'alimentation scolaire**

- Compte tenu de la forte dispersion des opérateurs sur les 22 communes, proposition d'un recentrage du nombre de prestataires pour concentrer davantage la production et la commercialisation et faciliter le lien avec les producteurs.
- La mise en place, plus sécurisante pour les prestataires comme pour les producteurs, de contrat de production de 5 à 10 ans entre producteurs de légumes et fruits, les communes et/ou la Métropole, ceci après un temps de concertation, une définition de contenu (signes de qualité, mode de production, préservation des riverains, lien avec la consommation locale, prix concertés...) et une expérimentation.
- Une demande de mise en commun des « bonnes pratiques » pour atteindre les objectifs qui sont de 20% au moins en local, avec une montée en puissance du Bio, objectif déjà atteint dans quelques communes.

#### **Concernant les Zones Agricoles Prioritaires**

- Coordonner la gestion des ZAP (entre 20 et 25 % des terres agricoles métropolitaines) au niveau métropolitain s'impose, en leur préservant une vocation agricole, si possible valorisée localement, en favorisant les pratiques favorables à la protection de l'environnement : agriculture biologique, agroforesterie, adaptation au climat...
- Préserver ces ZAP dans le temps, compte-tenu d'éventuelles convoitises d'autres secteurs de l'économie.

## ANNEXE 2 :

### Éléments tirés de l'analyse des réponses au questionnaire pour constituer la base de l'Observatoire

L'ensemble des 14 communes qui ont répondu représentent 50 % de la population (141 000 habitants sur les 297 000), 56 % de la surface (188 km<sup>2</sup> sur 334) et 45 % de la SAU métropolitaine. Deux communes ont encore prévu de répondre avant la fin du mandat, ce qui permettra d'enrichir d'autant l'Observatoire avant de le confier au prochain CODEV.

Cette annexe présente les principaux enseignements tirés de l'analyse des réponses, avant d'en présenter une analyse plus détaillée. Elle se termine par quelques verbatims issus des rencontres avec les interlocuteurs ayant répondu dans les différentes communes.

#### ENSEIGNEMENTS CLES

---

- Le soutien à l'agriculture urbaine est **une compétence facultative de la Métropole** (arrêtés préfectoraux du 14 mars et 21 novembre 2023). Le secteur agricole évolue « au fil de l'eau » sur les dominantes de ces 20 dernières années sans vision ni politique métropolitaine affirmée. Les petites communes enquêtées ont reçu un appui efficace de la Métropole pour la démarche ZAP : il est nécessaire de le prolonger concernant l'avenir agricole de leur territoire, thématique qui n'est pas au cœur des compétences de leur conseil municipal, alors que les cantines par exemple, sont de leur responsabilité.
- La projection à 5-10 ans montre une poursuite de la dégringolade du nombre d'agriculteurs (232 en 2016, 166 en 2022, 120-130 agriculteurs en 2035 dans la Métropole) ; peu de nouvelles installations prévisibles **d'où agrandissement des structures restant sur des modes de production dominant « céréaliers classiques »** ; avec comme conséquence des difficultés croissantes sur les enjeux liés à la qualité de l'eau.
- La reprise des terres qui se libèrent est majoritairement le fait d'exploitant dont le siège d'exploitation est hors commune ; d'où méconnaissance par les élus et les services de ces nouveaux exploitants peu concernés par la politique d'aménagement municipale ; d'où une **perte de visibilité sur l'évolution du territoire agricole communal**
- A l'opposé des données sur les structures agricoles et sur les exploitants, les élus et services ont une **bonne connaissance de la restauration scolaire** pour le primaire et la restauration portée à domicile : nombre de repas servis, qualité des produits.... En régie municipale ou en syndicat (SIRCO), bonne connaissance de la part de l'approvisionnement locale et du % de bio ; on est dans la perspective de la loi Egalim. Pour la contractualisation à des organismes de services (DSP), ces exigences sont contractualisées mais sans moyens d'en vérifier la réalité.
- Concernant les ZAP, les communes engagées se félicitent de l'appui important de la Métropole dans la mise en œuvre. Pour autant **les contreparties à la protection des espaces agricoles sont peu exigeantes** pour les exploitants agricoles et peinent à se mettre en place.
- Le **secteur maraîcher et arboricole est celui qui peut contribuer le plus fortement à l'alimentation locale**. Mais il manque des repreneurs ou de nouveaux porteurs de projet par manque d'attractivité de la Métropole, par difficultés économiques, par les conditions de travail... Pourtant des structures d'accueil existent et des communes attendent. Plusieurs stratégies sont possibles pour les élus à l'échelle de la Métropole :
  - proposer des aides financières incitatives et contractuelles pour attirer de nouveaux maraîchers et arboriculteurs mais aussi pour maintenir les exploitants en place.
  - laisser faire des communes qui s'orienteront vers des régies municipales de production, dans la mise en place desquelles la Métropole peut apporter une aide financière et méthodologique, comme elle l'a fait pour les ZAP.

- créer un réseau entre les nouveaux arrivants maraîchers plutôt qu'une approche individualiste menée par plusieurs communes pour rechercher un maraîcher ; éviter de reproduire, dans l'installation des maraîchers et arboriculteurs, une course au candidat constatée pour l'accueil de nouveaux médecins
- Que se passe-t-il **dans les 8 autres communes qui n'ont pas répondu à l'enquête**, dont certaines ont des territoires particuliers : dans le Val, zone inondable, proximité de l'habitat, risque de pollution de la nappe d'alimentation du captage du Val, présence historique de maraîchage et de pépinières (en déclin) ; secteur de Sologne avec prédominance de la forêt et présence historique de vignes et d'arboriculture.

## Analyse plus détaillée des contributions reçues

---

Avec la prudence nécessaire à la bonne compréhension et à la qualité des données saisies, nous pouvons ressortir quelques points dominants, qui ne valent que sur les 14 communes concernées :

### Le foncier :

- Forte dominante céréales-grandes cultures : 4.200 ha en cultures
- 410 ha en friches, souvent sur des parcelles morcelées appartenant à différents propriétaires
- Hors St Privé St Mesmin, les communes à dominantes arboricoles et maraichères n'ont pas répondu.
- 11 communes sur les 14 communes manifestent une **volonté d'être acteurs de la maîtrise de leur foncier** ; elles disposent globalement de 135 à 140 ha en propriété pour différentes perspectives pas forcément agricoles. 9 communes souhaitent continuer à en acquérir selon les opportunités (succession, emplacement...), pour certaines avec l'idée d'installer un producteur
- En revanche et sauf exception, pas ou peu de bâtiments d'exploitation disponibles pour une installation : les propriétaires de ces zones péri-urbaines les transforment en appartement ou gîtes, compte tenu de la demande

### Les agriculteurs et leurs exploitations :

- 116 chefs d'exploitation : 53 dont le siège d'exploitation est sur ces communes (sauf sur Combleux et St Jean de la Ruelle) et 63 exploitants dont le siège est hors ces communes. Ces derniers ont tendance à être de plus en plus nombreux avec les cessions et ne sont pas toujours connus des édiles et services municipaux : « *Les relations sont bonnes avec les agriculteurs dont le siège d'exploitation est sur la commune ; plus distantes avec les exploitants hors commune que l'on ne connaît pas forcément* ». Avec cette évolution, **on observe une perte lente mais progressive de la visibilité et de la maîtrise de leur territoire communal par les élus et services municipaux**. Ce qui peut expliquer aussi les difficultés à répondre à l'enquête du CODEV.
- Deux classes d'âges dans les exploitants :
  - o les moins de 45 ans, souvent extérieurs à la commune (ex : Ormes, Saran, Chanteau) ;
  - o les exploitants « locaux » plus âgés, proches de la retraite (Ex : Boigny, Bou, Combleux ...), avec peu de visibilité sur leur succession sinon par cession à un plus jeune déjà installé qui s'agrandira.
- Peu de visibilité sur la succession des + 55 ans : 15 exploitants sont dénombrés à plus de 55 ans repérée sans successeur. Cession pour installation peu probable car les exploitants à la retraite restent dans leurs bâtiments de ferme, donc plutôt agrandissement avec un exploitant en place sur la commune ou hors commune. Difficultés à se projeter dans une politique municipale ou métropolitaine. La perspective des prochaines années est à une diminution très

significative mais difficilement chiffrable. Les courbes en annexes montrent que l'on **s'oriente vers une métropole à 120-130 agriculteurs avant 2035.**

- 8 maraîchers dont 6 en agriculture biologique (Bou, Chanteau, St Jean De Braye, St Hilaire et Mesmin) sur les 14 communes, 1 apiculteur, 1 arboriculteur.
- Rien ne fait penser que le modèle de production évoluera autrement que vers des grandes cultures intensives sur des surfaces plus importantes. Le modèle agricole actuel « stabilisé » sera poursuivi, avec les enjeux liés à la qualité de l'eau qui se dégrade.

#### **La restauration scolaire :**

- Modalités : syndicat commun (SIRCO) pour 4 communes (Saint Jean de Braye, Semoy, Saint Jean de la Ruelle, La Chapelle St Mesmin), régie municipale pour 6 communes et délégation de service public via marché public de 1 à 3 ans pour 4 communes.
- Nombre de repas : connaissance précise pour les écoles (hors collèges et lycées) de l'ordre de 10.000 repas quotidiens en période scolaire sur les 14 communes
- Part en circuits courts : de 35 à 50 % sur Bou, Combleux, St Jean de Braye, St Hilaire St Mesmin, Olivet... ce qui montre que c'est possible ! Cette composante figure dans le cahier des charges des autres prestataires (contrat de prestation ou DSP) sans qu'il soit possible de vérifier la réalité.
- Part en Bio : 1 repas bio minimum par semaine soit au minimum 20 % sur 10 des 14 communes (Bou, Saran, Combleux, Chanteau, Olivet, St Hilaire St Mesmin...). Sur les autres communes, un taux est inscrit dans les contrats mais sans possibilité de vérifier son application (la provenance du bio n'est pas forcément locale ou circuits courts).
- En l'état actuel, difficultés pour les maraîchers locaux de répondre à la totalité des besoins, nécessite une multiplicité de marchés publics pour permettre aux petits producteurs de répondre. Difficultés de livraisons : les producteurs locaux ne livrent généralement pas.

#### **L'alimentation familiale**

- Réalités de nature très diverses et globalement riches, reposant sur un triptyque initiatives privées (AMAP, ventes directes à la ferme, casiers en libre-service...), associatives (achats groupés, paniers...) ou démarches communales (marchés hebdomadaires...) : chaque circuit ou réseau est difficilement chiffrable en termes d'importance, mais tous participent à la vie locale et à l'alimentation
- La part du bio n'est pas chiffrable
- Ventes directes à la ferme sur les 14 communes : 4 ; marché hebdomadaire : 4 recensés
- Régie agricole : 1

#### **Zone Agricole Prioritaire (ZAP)**

- pas de ZAP sur 6 communes (Chanteau, Ormes, La Chapelle, St Privé, Ingré, Fleury) souvent du fait de l'opposition des agriculteurs locaux
- ZAP en place pour 1.850 ha sur les 8 autres communes :
  - 6 avec une charte de gestion (existante ou en cours) avec des perspectives d'évolution, souvent partielles, des modes de production : ex : haies, réduction raisonnée d'intrants ; périmètres de protection des eaux potables, orientation totale sur le bio... : Bou-Combleux, Boigny, St Jean de Braye, Saran, St Hilaire
  - 2 ZAP n'ont pas de charte de gestion (ex : Olivet,)
- Sur ces ZAP, 325 ha sont en surfaces boisées ; 1.185 ha en cultures et herbages ; 240 ha en friches + 100 ha diversifiés (en vergers, plans d'eau...). Une partie est en propriété communale

#### **Le ressenti des enquêteurs**

Les élus ont peu de connaissances actuelles ni de vision de moyen terme sur l'agriculture locale. Il ne semble pas y avoir de mise en commun et d'échanges entre eux à l'échelle métropolitaine :

- L'intérêt de la rencontre des « délégués Codev » avec les élus et services était dans l'échange, la discussion, le questionnement ; dans certains cas, un administratif des services, un adjoint voire le Maire seul a rempli le questionnaire.
- Dans les petites communes, pas de service pour disposer des informations. Dans les plus grandes, les informations ne sont pas toujours disponibles ou éclatées entre services sans visibilité d'ensemble.
- **Le sujet agriculture en lien avec une alimentation plus locale ne fait ni sujet, ni interrogation pour l'avenir** : à l'exception de quelques communes, pas de vision, peu de politique volontariste dans la maîtrise du territoire agricole communal. On est dans la politique du laisser-faire parce que peu de terres agricoles maîtrisables.
- En revanche **l'alimentation** dans les cantines est généralement bien connue, même si les pratiques sont encore loin de la loi Egalim.

## **Quelques expressions recueillis des interlocuteurs communaux rencontrés : verbatim**

---

### **Problèmes inquiétudes et attentes des élus vis-à-vis de la métropole concernant l'agriculture**

- Concernant les ZAP, les élus ont discuté avec les agriculteurs exploitants sur la commune : leur souhait est de ne pas rentrer dans ce dispositif craignant des contraintes supplémentaires
- Saran se débrouille toute seule pour trouver des maraîchers, des agriculteurs, Pas d'accompagnement de la Métropole autre que financier, Pas de guichet unique, Pas de force de frappe, Tout le monde est partant mais personne ne « met en musique ».
- Nombres d'anciennes fermes sont divisées et vendues en lots habitables ou terrains à construire.
- Accompagnement des exploitants vers une conversion bio
- Implantations sauvages sur terres agricoles, constructions illicites, volonté communale de restructurer le foncier pour bénéficier de parcelles plus grandes permettant d'accueillir de nouveaux exploitants agricoles, limiter les micro-parcelles
- Pas de problème. Au contraire, accompagnement important de la Métropole pour la mise en place des ZAP.
- Pression foncière importante et périmètres de protection rapprochés des forages d'eau potable qui interdisent tout forage dans la quasi-totalité de la ZAP.
- Il reste difficile d'acquérir des terrains en zone agricole. Difficulté à identifier des terrains supplémentaires qui pourraient permettre d'avoir une surface disponible suffisante pour un modèle économique satisfaisant.

### **Problèmes et attentes des élus pour répondre aux besoins de leurs habitants en matière d'approvisionnement en produits locaux :**

- Les élus espèrent trouver un porteur de projet sérieux et dynamique, en lien avec la chambre d'agriculture et le centre de formation métropolitain de la ferme des Cassines
- Difficulté pour accueillir de nouveaux maraîchers alors qu'il y a la possibilité pour eux de s'installer « à la carte » et qu'ils disposent d'un forage pour l'eau et d'un raccordement électrique Pouvoir tester la plate-forme Manger Bio Centre Val de Loire
- Attente de la métropole pour un soutien au développement de solutions pour une alimentation bio de la restauration scolaire, et en particulier sur la mise en place de régie municipale maraîchère, et d'aider le secteur agricole à muter vers une agriculture sans pesticide (dans le bassin de puisage de l'eau potable)
- Non maîtrise du foncier agricole, rencontrer les exploitants agricoles et les rassembler vers un objectif commun d'approvisionnement en produits locaux, maintenir le marché de producteurs locaux en perte de vitesse sur l'année 2025 (un marché mensuel)
- Maintien des producteurs fruitiers locaux qui arrêtent leur activité
- Aides à l'installations notamment, soutien aux producteurs locaux.

- Avec l'installation de nouveaux maraichers locaux et bio, la part du local dans la restauration scolaire augmentera.

#### **Des attentes exprimées par les communes pour la Métropole :**

- Les idées exprimées par les élus ne manquent pas : installation de jeunes agriculteurs en maraichage, remise en cultures de friches ; installation d'un maraicher pour une vocation de restauration scolaire, de restaurant d'entreprise, d'un marché local... ;
- Un **appui financier d'aide à l'installation notamment en maraichage ou arboriculture secteur nécessaire pour l'alimentation locale**, voire sur des systèmes céréaliers évoluant vers la consommation locale...
- Pour les installations de nouveaux maraichers, absence de réels soutiens d'Orléans Métropole, Saran, Ingré, Ormes par exemple se débrouillent seules pour trouver des maraichers alors que les structures d'exploitations existent. Pas de guichet unique opérationnel. Pas de porteurs de projet. Dans ce contexte, les acteurs municipaux volontaires, las de ne pas réussir l'installation d'un maraicher, se lancent dans le **maraichage en régie municipale. La métropole, comme elle l'a fait sur la mise en place des ZAP peut intervenir en appui pour les y aider**
- La communication avec la SAFER pourrait être améliorée. La Métropole pourrait jouer un rôle dans la fluidification de ces échanges.
- Il pourrait être très pertinent de réfléchir avec les communes de la Métropole dont la restauration scolaire est en régie pour l'achat des denrées (plateforme d'achat). La piste d'une légumerie pourrait également être mise à l'étude.
- Les situations agricoles sont très différentes entre les 22 communes de la Métropole, avec des types de culture différents et des choix fortement communaux.
- La Métropole devrait se saisir des dossiers du maraichage, notamment bio, pour la restauration scolaire et de la protection des aires de captage d'eau potable.
- La Métropole a un rôle à jouer sur l'accompagnement de l'ensemble des exploitants, pour une conversion bio, ou au moins tendre vers moins d'intrants.
- La préservation des terrains agricoles et le redémarrage d'une exploitation sur la commune est une priorité de l'équipe municipale. La communication avec la SAFER pourrait être améliorée. La Métropole pourrait jouer un rôle dans la fluidification de ces échanges.